



## **2. Déclaration CGT sur la situation économique et financière**

Monsieur le Président,

Après les échanges lors de la commission économique du CSE-C de GRDF et après la présentation de ce point en séance tant par des éléments portés par la Direction que par le rapport d'expertise du cabinet 3E, les élus du personnel CGT souhaitent vous faire part d'une analyse rapide sur la partie comptes 2019 et budget prévisionnel 2020.

GRDF, une entreprise aux reins solides... Malgré une augmentation du nombre d'utilisateurs plus faible que les années précédentes, le nombre d'abonnés, plus de 11 millions de clients, est supérieur à la prévision ATRD. Toutefois, avec la crise COVID, on peut s'interroger sur la poursuite de cette dynamique.

GRDF, une entreprise qui génère du cash... La génération de trésorerie en 2019 reste élevée et devrait se maintenir en 2020.

En effet, elle permet de couvrir 1 milliard d'euros d'investissement en moyenne ces dernières années et d'assurer à partir de 2018 une remontée à l'actionnaire d'environ 600 millions d'euros (dividendes + remboursement de la prime d'émission).

Cet investissement massif doit répondre à des enjeux d'avenir pour l'entreprise comme celui sur le biométhane.

Malheureusement, nous constatons que l'investissement dans ce domaine réalisé en 2019 est nettement inférieur au budget prévisionnel. Probablement impacté par les projections peu ambitieuses des pouvoirs publics, le budget 2020 est inférieur de 8 millions par rapport au budget 2019. La limitation des investissements de GRDF dans le biométhane n'est pas pour arranger les affaires.

GRDF, une entreprise rentable... Comme tous les ans, on constate que la rentabilité de l'entreprise est supérieure à la rentabilité normative prévue par le tarif. Si l'évolution du nombre d'abonnés y a contribué, la part la plus importante de l'écart est expliquée par une sous-consommation de l'enveloppe allouée à l'exploitation.

Il n'est donc pas étonnant, même si c'est regrettable, de constater que la CRE ne répond pas favorablement à la demande de GRDF sur les hausses en la matière.

GRDF, une entreprise qui fait rêver les fonds de pension... Le prévisionnel des résultats de l'année 2020 est en recul par rapport à 2019 principalement sous l'effet de la baisse de la rémunération des actifs.

Cette rémunération reste néanmoins attractive au regard de la baisse des taux d'imposition et d'intérêts.

Le recul du résultat n'est pas une conséquence de la dégradation de la performance de l'entreprise, mais une révision à la baisse du taux de rémunération voulue par le régulateur considérant que les investissements étaient trop rémunérés au regard du risque encouru par l'actionnaire (passage de 5% à 4,1% ce qui reste très confortable).

Bref, GRDF, une entreprise qui bénéficie des avantages d'un monopole naturel et d'un modèle économique stable et sécurisé par le tarif mais qui souffre d'arbitrages au seul profit de l'actionnaire.

Toutefois, la CGT sera là pour veiller à ce que la baisse de la rémunération de l'actionnaire ne soit pas une nouvelle fois compensée par des économies supplémentaires supportées par les usagers et les agents.

Dans ce même point, vous nous avez exposé un point sur les impacts COVID à fin Août 2020.

À la suite de la demande des Organisations Syndicales, vous avez inclus dans votre état des lieux les économies que GRDF a fait suite à la crise sanitaire. Nous sommes actuellement à fin Août 2020, donc à un point d'étape, il faudra nécessairement avoir ce même regard sur l'ensemble de l'année 2020 en termes de bilan. Le montant de ces économies s'élève pour le moment à 28 millions d'euros. Cela est sans compter le retrait des dépenses de la restauration puisqu'à fin Août 2020, l'entreprise est à 400 000 euros de dépenses par rapport à 2019 où elle était à 1 200 000 euros, soit un gain de 750 000 euros estimé à l'heure actuelle. Petit aparté, cette donnée nous a été transmise lors de la Commission Économique d'hier mais n'apparaît pas dans les documents présentés aux membres du CSE C.

Dans son document de présentation, la Direction conclut à un impact global de 71 millions d'euros estimés à date du COVID sur les comptes 2020 sauf que dans son calcul pour l'amener à cette somme, la Direction a oublié de déduire certains aspects financiers, ceux qui seront couverts par le TARIF, soit en prévision environ 45,1 millions d'euros ce qui revient en réalité pour l'instant dans la projection une perte économique pérenne de 25,9 millions d'euros, soit 1,5% de l'EBITDA, donc au final, pas grand-chose.

Parallèlement à ça, nous savons que l'Entreprise a bloqué 150 millions d'euros pour faire face à la crise sanitaire COVID -19. Or pour le moment, l'impact révisé serait plutôt de l'ordre de 25,9 millions d'euros, qu'allez-vous donc faire des 125 millions restants ?

À Paris,

Le 16 septembre 2020